

Le Pôle Jeunesse de Poizat



Le pôle jeunesse de Poizat s'adresse à tous les jeunes poisatiers de 10 à 25 ans.

Un espace d'information inscrit dans un réseau d'acteurs

jeunesse :

- ➔ **Informations générales** : à l'accueil du service enfance jeunesse du lundi au vendredi de 14h30 à 18h
- ➔ **Permanences de l'animateur jeunesse** : le vendredi de 17h30 à 18h30 ou sur RDV (pour les jeunes à partir du collège)
- ➔ **Un relais** : vers d'autres acteurs jeunesse (PIJ, mission locale, Codase, Unis-Cité, Y-Nove, Francas, RAJA, planning familial...)
- ➔ **Le site internet** : www.ville-poisat.fr
- ➔ **Un espace cyber accessible** : lors des permanences jeunesse ou sur RDV
- ➔ **La newsletter jeunesse** : transmettez nous votre mail si vous souhaitez recevoir les actualités du pôle jeunesse



Un espace de socialisation, d'échange et d'activités

Les jeunes ont la possibilité de construire des projets de loisirs avec l'aide d'un animateur et le soutien financier de la commune lors des permanences ou des temps libres de l'accueil de loisirs

- ➔ **Des soirées jeunes** : sorties culturelles, loisirs, projets vie locale, convivialité au centre. 2 soirées par période sont organisées entre chaque vacances. Inscription des jeunes à partir du CM2 à l'accueil du service enfance jeunesse (tarif au QF d'une 1/2 journée sans repas)
- ➔ **L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances**
- ➔ **Stage de glisse et séjour**
- ➔ **1,2,3 Départ**
- ➔ **Vie associative locale** : tennis, foot, MPT, karaté, basket...



Un espace citoyen et de construction de projets

- ➔ **Le CMEJ** : Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes
- ➔ **Jobs d'été** et accueil de **stagiaires**
- ➔ **Dispositifs BAFA** : parcours aide animateur, BAFA intercommunal

La Bourse 123 Départ

La municipalité souhaite encourager les actions des jeunes Poisatiers de 16 à 25 ans en les aidant dans la réalisation et la concrétisation de leurs projets de vacances. Ce dispositif consiste à fournir une aide financière aux projets éligibles. Le projet peut être individuel ou collectif, en France ou à l'étranger.

Le projet pourra s'inscrire dans une thématique :

Vacances loisirs, détente, farniente : bourse de 30 à 120 €

Destination découverte : projet autour de la culture, du sport, bourse de 30 à 120 €

Projet citoyen et destination découverte : bourse de 30 à 350 €

Les bourses peuvent être attribuées tout au long de l'année dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale annuelle allouée.

Conditions d'attribution :

- avoir entre 16 et 25 ans
- être domicilié à Poisat
- accessible à tous les jeunes sauf en CDI
- départ de 4 jours minimum
- le jeune doit être autonome (seul ou en groupe) dans le montage (recherche de logement, de transport, d'alimentation, de financements...) et dans la réalisation de son projet : sans encadrement de quelque forme qu'il soit (familial, camp organisé, organisme de vacances, association humanitaire, projet Erasmus...)
- avoir déposé son dossier de présentation de projet
- présenter son projet en commission
- prévoir un retour de son projet : envoi d'une carte postale, présentation en forum, article dans le vivre Poisat, ...



Démarches :

- **Informations sur le dispositif** : sur le site, à l'accueil du service enfance jeunesse ou aux permanences jeunesse.
- **Accompagnement** possible dans le montage du projet (rédaction du projet, élaboration du budget prévisionnel) : lors des permanences jeunesse ou sur RDV
- **Dépôt du dossier** à l'accueil du service enfance jeunesse ou par mail à jeunesse.cscs@ville-poisat.fr et coordination.cscs@ville-poisat.fr
- **Commission d'attribution** : Présentation du projet au jury composé d'acteurs jeunesse et d'élus
- **Financement de la bourse**

Trame du projet 123 Départ

- Présentation personnelle du jeune, du groupe le cas échéant
- Date et lieu du séjour
- Origine, motivations et attente au travers de ce projet
- Actions envisagées et descriptif de son voyage
- Budget prévisionnel (les dépenses et les recettes doivent être équilibrées)
- Présentation du retour envisagé

Attention, nous vous conseillons de prévoir au moins 1 mois entre la première prise de contact avec un animateur et l'octroi de la bourse.

Aide aux devoirs le « coup de pouce scolaire »

Aide aux jeunes qui auraient besoin, en plus des dispositifs que leur offre leur établissement scolaire, d'être soutenus dans leurs apprentissages scolaires. Il ne s'agit pas d'un temps d'étude pour faire le travail scolaire.

L'accompagnement peut être ponctuel (quelques semaines) ou de plus longue durée, en individuel ou en petits groupes.

Il est assuré par des bénévoles de l'association l'Amicale Laïque.

Conditions :

Adhésion à l'Amicale Laïque : 5 €/ an par élève

Les séances pour les collégiens et lycéens sont gratuites.

Location de salles

Des tarifs maîtrisés pour les jeunes de moins de 25 ans.

Salle du 8 mai	51 €
Salle Vigier	102 €
Espace culturel Léo Lagrange	Non

Informations et réservations de salles en mairie : 04 76 25 49 75

Stages de découverte

Pour découvrir le secteur de l'animation, le service enfance jeunesse accueille les stagiaires de 3ème, CAP petite enfance, aide animateur, etc.

Déposer candidature et convention de stage à Nathalie Veyre coordination.cscs@ville-poisat.fr

Jobs d'été

Les candidatures sont à adresser à la mairie courant mars avril à recrutement@ville-poisat.fr
La sélection des candidats se déroule en mai . Une priorité est donnée aux jeunes n'ayant pas encore bénéficié des jobs d'été à la mairie de Poisat.

Les dispositifs d'aides au BAFA



Le BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) permet au jeune de s'engager dans une démarche volontaire et représente un premier engagement citoyen.

Il permet d'exercer dans les accueils collectifs de mineurs (séjours de vacances, accueils de loisirs) des fonctions d'animation auprès d'enfants et d'adolescents, à titre non professionnel et de façon occasionnelles dans le cadre d'un engagement social, citoyen et d'une mission éducative.

La ville de Poisat propose deux dispositifs en vue de faciliter l'accès des jeunes au BAFA en leur proposant une aide financière, un accompagnement et un suivi de leur formation.

Aide animateur

- A partir de 16 ans révolus.
- Pour les Poisatiers (ou les jeunes impliqués dans la vie de la commune par le biais des associations ou des activités du service enfance jeunesse).
- Description : en amont du premier stage de base du BAFA, le jeune effectue un **stage de découverte** et d'immersion à l'accueil de loisirs de Poisat pour découvrir le secteur de l'animation et conforter son souhait de formation. L'animateur n'est pas compté dans le taux d'encadrement réglementaire et intervient en renfort de l'équipe d'animation.
- Durée : jusqu'à 16 jours
- Un montant de 37€50 par jour de stage sera pris en charge pour participer aux frais de formation du stage BAFA et pour un montant maximum de 600€ à la charge de la collectivité (correspondant à l'un des deux stages théoriques : stage de base ou stage d'approfondissement).

Le BAFA intercommunal

- Pour les jeunes de 17 à 25 ans des communes impliquées dans le dispositif : Poisat, Saint Martin d'Hères, Fontaine, Echirolles, Gières.
- Description : le jeune s'implique pour l'ensemble du BAFA (3 stages) et s'engage sur les 3 étapes de la formation et à participer aux temps d'échange et de rencontre (réunion de présentation, bilan intermédiaire et retour d'expériences)
- Durée : l'ensemble des 3 stages s'organise sur une année scolaire
- Prise en charge : le coût total pour l'ensemble de la formation est de 600€ dont 300€ pris en charge par la ville et 300€ à la charge du jeune.

BAFD

Un soutien à la prise en charge du **BAFD** (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction) peut aussi être envisagé la limite de l'enveloppe globale allouée aux dispositifs de soutien aux formations. Les candidatures à envoyer à coordination@ville-poisat.fr

Le CMEJ de Poisat :

Conseil Municipal d'enfants et de Jeunes

Le Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes vise à transmettre les valeurs républicaines aux enfants et aux jeunes en favorisant l'apprentissage de la Démocratie.

Il permet un apprentissage concret et adapté à leurs âges. Accompagnés par l'animateur citoyenneté, les enseignants et des élus municipaux, les enfants sont au cœur de la gestion de projets mais aussi force de propositions pour un mieux vivre ensemble.

Écouter, dialoguer, argumenter, construire, débattre et décider, tels sont les principes de la citoyenneté que les jeunes conseillers pourront expérimenter.

Les conseillers du CM1 au collège sont élus pour un mandat de 2 ans.

Ils pourront réaliser des projets validés par le conseil municipal. Ils seront accompagnés par l'animateur citoyenneté pour la construction de leurs actions, en lien éventuellement avec d'autres acteurs de la vie locale ou de partenariats à construire.

Une fois élus, les jeunes se réunissent plusieurs fois dans l'année :

- en petits groupes appelés commissions se déroulant les mercredis après midi
- tous ensemble en séances plénières environ 2 fois par an dans la salle du conseil municipal en présence de Monsieur le maire et de l'élue au CMEJ.

Pour être électeur il faut

- habiter Poisat et/ou être scolarisé dans la commune.
- se présenter au bureau de vote le jour des élections avec la carte d'électeur

Pour être candidat il faut :

- être élève en CM1, CM2, 6^{ème} ou 5^{ème} et/ou habiter Poisat
- remplir le bulletin de candidature, la profession de foi et l'autorisation parentale : à déposer au CSCS

Pour être élu il faut

- faire acte de candidature et rédiger son acte de candidature
- avoir obtenu le plus de voix le jour du vote

Renseignements auprès de l'animateur citoyenneté :

06 46 90 19 56

periscolaire.cscs@ville-poisat.fr

ou

coordination.cscs@ville-poisat.fr

Contacts et inscriptions

Accueil service enfance jeunesse

du lundi au vendredi de 14h30 à 18h

contact.cscs@ville-poisat.fr

04 76 25 89 19

- ➡ Pour des informations générales sur les activités du pôle jeunesse
- ➡ Pour les inscriptions aux activités

Documents à fournir :

- *Fiche famille d'inscription (ou actualisation sur le portail famille)*
- *Fiche enfant*
- *Fiche sanitaire et le cas échéant dossier PAI*
- *Attestation d'assurance individuelle accident et responsabilité civile extrascolaire*
- *Justificatif de domicile*
- *Attestation CAF*

Permanences jeunesse

Les vendredis en période scolaire de 17h à 18h30

ou sur RDV

jeunesse.cscs@ville-poisat.fr

06 14 11 90 05

- ➡ Pour des renseignements ou la construction de projets